

Communiqué de presse | Bâle, Berne, le 2 décembre 2021

Éviter la surcharge des soins intensifs et les situations de triage

La pandémie de Covid-19 entraîne à nouveau un taux d'occupation élevé et critique dans les unités de soins intensifs. La Société suisse de médecine intensive (SSMI) et l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) demandent des mesures plus strictes et appellent à la solidarité.

La Suisse enregistre chaque semaine

- une augmentation de près de 50% des personnes infectées,
- 40% d'hospitalisations en plus, et
- 20% de patient.e.s supplémentaires nécessitant des soins intensifs.

Cette évolution est inquiétante.

Si le taux d'occupation des unités de soins intensifs varie encore d'une région à l'autre, certaines unités sont déjà saturées en Suisse alémanique. Des patient.e.s sont transféré.e.s au niveau régional, parfois hors de leur canton. Nous observons également une augmentation significative du nombre d'hospitalisations dans les régions qui étaient moins touchées jusqu'à présent. Le nouveau variant du virus provoque une incertitude supplémentaire (aussi en termes de planification) en ce qui concerne les capacités hospitalières dans un avenir proche. La situation est en outre aggravée par la pénurie de personnel, qui a déjà pour conséquence que les lits certifiés SSMI ne peuvent pas tous être occupés.

La situation est très tendue, mais il n'est pas encore nécessaire de procéder à un triage au sens des directives communes de l'ASSM et de la SSMI. Cette perspective n'est toutefois pas à exclure pour la période à venir si le nombre de personnes infectées devait continuer à augmenter.

Principes médico-éthiques des directives de triage

Ultima ratio: le triage est toujours le dernier recours. Il ne peut être appliqué que si d'autres mesures comme la réduction des traitements non urgents et le transfert vers des unités de soins intensifs disposant de capacités inutilisées ne suffisent pas à pallier la pénurie de ressources.

Responsabilité et solidarité: les autorités fédérales et cantonales compétentes ainsi que les hôpitaux disposant d'unités de soins intensifs sont tenus de prendre toutes les mesures raisonnables afin d'éviter une pénurie aiguë des capacités de soins intensifs, et de limiter ainsi les situations de triage. Ce principe requiert une solidarité totale entre les régions de même qu'entre les hôpitaux publics et privés, y compris une réduction coordonnée des interventions non urgentes.

Équité: les ressources disponibles du système de santé doivent être utilisées de manière à garantir des soins suffisants à toutes les personnes gravement malades, qu'elles souffrent du Covid-19 ou d'autres pathologies, et ceci indépendamment de leur statut vaccinal. Le triage s'effectue exclusivement selon des critères médicaux tels qu'ils sont décrits dans les directives.

Les directives «Triage en soins intensifs en cas de pénurie exceptionnelle des ressources» sont publiées sur le site web de l'ASSM sous assm.ch/fr/triage.

Les médecins et le personnel soignant des unités de soins intensifs mettent tout en œuvre pour continuer à soigner de manière optimale l'ensemble des patient.e.s dans un état critique.

Mesures de protection

La vaccination offre une protection efficace contre une évolution grave de la maladie. On constate toutefois une baisse de l'immunité chez les personnes vaccinées dans les premiers mois de 2021, ce qui laisse présager une nouvelle augmentation des hospitalisations dans un avenir proche.

La SSMI et l'ASSM saluent l'extension des mesures de protection prévue par le Conseil fédéral et recommandent

- de se faire vacciner,
- de renforcer l'obligation de porter un masque,
- de limiter les contacts,
- d'étendre la règle dite des 3G (à savoir être vacciné.e, guéri.e ou testé.e) et
- de procéder à la vaccination de rappel, notamment pour les professionnel.le.s de la santé. Nous renvoyons à ce sujet à la [prise de position de la SSMI du 18 novembre 2021](#).

Contact

Sibylle Ackermann, responsable du ressort Éthique, ASSM | +41 31 306 92 73 | s.ackermann@samw.ch

Prof. Miodrag Filipovic, membre du Comité de direction, SSMI | +41 71 494 15 05 | miodrag.filipovic@kssg.ch